REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2168

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2011 Rhône-Alpes Pionnières

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011

Délibération n° 2011-2168

commission principale :	développement économique
objet :	**Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2011 Rhône-Alpes Pionnières**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat. La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son action en direction de l'entrepreneuriat féminin, à travers l'incubateur Rhône-Alpes Pionnières.

Présentation de l'activité de l'association

L'association s'adresse aux femmes ayant un projet d'entreprise innovant dans le domaine des services et à fort potentiel de développement (création d'emplois).

Le fonctionnement de l'incubateur mobilise la méthodologie des incubateurs Pionnières (modèle développé à Paris à l'origine), en l'adaptant aux spécificités de l'agglomération lyonnaise (réseau L_VE).

L'association a une cible de projet et une méthodologie qui positionne l'action sur le segment des projets innovants à fort potentiel de développement avec un accompagnement *ante* et *post* création faisant une large part aux réseaux (partenaires de l'accompagnement, experts, réseaux d'affaires, etc.).

Origine et contexte de l'action

Le modèle Paris Pionnières a essaimé au sein de plusieurs régions et des rencontres avec des chefs d'entreprises, des consultants et des développeurs économiques ont donné naissance au projet Rhône-Alpes Pionnières.

De plus, la réalisation d'une étude-action menée en 2010 précisant les besoins et les potentialités du territoire lyonnais en matière d'entrepreneuriat féminin a fait ressortir l'existence d'un potentiel inexploité de création d'entreprise à fort potentiel d'emploi par les femmes : 31 % de créatrices dans le réseau L_VE, mais seulement 24 % de femmes dans les chefs d'entreprise employeurs, et une présence marginale des femmes dans les incubateurs innovants et dans les Masters Entrepreneurs.

Un partenariat s'est mis en place avec la fédération Pionnières pour soutenir la mise en place d'un réseau d'incubateurs en Rhône-Alpes, en lien avec les institutions, les dispositifs et les acteurs locaux de la création d'entreprise. L'association locale a été créée en 2010 et est hébergée temporairement dans les locaux du bureau d'étude Actions et politiques publiques (APP) à Lyon.

L'association a déjà été présente lors de plusieurs événements, notamment au Salon des Entrepreneurs de Lyon, en 2010, et a participé aux événements et actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin (World Women Entrepreneurship-EM Lyon, CRAIRA Initiatives Ô féminin).

L'association a également construit des partenariats privés (Total, HSBC) en vue de cofinancements.

Plan d'actions 2011

L'association prévoit une extension de la capacité d'hébergement en fonction des lieux d'accueil disponibles, le transfert de la méthodologie d'accompagnement aux acteurs locaux et internes, la diffusion de la méthode et des financements au niveau de la région Rhône-Alpes.

Les trois grands objectifs poursuivis en 2011 :

1 - Développer la création d'entreprises de service à fort potentiel (économique et créatrice d'emploi), en mobilisant le potentiel représenté par les femmes :

- adaptation du concept de *Pionnières* au contexte local et immersion du projet *d'incubateur au féminin* dans le réseau partenarial en s'appuyant sur l'existant,

- communication vis-à-vis des partenaires du public et démarrage d'un incubateur Pionnières à Lyon,

- participation au réseau L_VE,

- constitution d'un comité de pilotage.

2 - Accueil et accompagnement de projets de création d'entreprises de services portés par des femmes :

- diagnostic du projet d'entreprise,
- accompagnement permettant aux créatrices de trouver les réponses adaptées aux besoins identifiés,
- mobilisation des expertises nécessaires à la définition du projet,
- hébergement des entreprises créées (incubation).

Objectifs 2011 :

- 30 accueils de porteuses de projet,
- 15 projets accompagnés (pré-incubation),
- 7 entreprises créées.

3 - Proposition de formation-action destinée aux chargés d'accompagnement à la création d'entreprise et aux acteurs locaux du segment 3 désireux d'augmenter le taux de création d'entreprise par des femmes, parmi lesquels les incubateurs (Créalys, Novacités, EMLyon) et les acteurs de l'innovation :

Caractéristiques du public ciblé : public féminin ayant un projet d'entreprise innovant dans le domaine des services et à fort potentiel de développement (création d'emplois).

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 16 000 € pour l'année 2011 afin de permettre le démarrage et l'implantation de ce service sur l'agglomération lyonnaise. L'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes n'a pas reçu de subvention de la part de la Communauté urbaine de Lyon en 2010.

Budget prévisionnel 2011 en €

Charges (en €)		Produits (en €)	
achats	20 000	Communauté urbaine	16 000
services extérieurs	7 700	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)	2 000
autres services extérieurs	14 760	Caisse des dépôts et consignation	15 000
impôts et taxes	100	autres (Région, Fonds européen de développe-ment régional -Feder-)	51 660
charges de personnels	48 000	prestations de service	6 000
dotations aux amortissements	100		
emplois et contributions volontaires en nature	5 400	contributions volontaires en nature	5 400
Total	**96 060**	Total	**96 060**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € au profit de l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions en 2011 Rhône-Alpes Pionnières,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291 - selon l'échéancier suivant :

- 12 800 € en 2011,

- 3 200 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.